

L'an deux mille vingt-six, vendredi 19 juin 2026, à dix-huit heures trente-sept, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le 12 juin 2026, se sont réunis à la salle polyvalente de Villeblevin (12 rue des fossés de l'Ouest 89140 Villeblevin), sous la présidence de Monsieur Thierry SPAHN.

En exercice : 38

Présents : 22

Votants : 29

Étaient présents (titulaires) : Mesdames et Messieurs Fouet, Bakari-Baroini, Valenti (Champigny), Babouhot (Gisy les Nobles), Marty (La Chapelle sur Oreuse), Guéret (Michery), Danjon (Pailly), Lesaffre (Plessis Saint Jean), Léonard, Dorte, Laurent, Joly (Pont sur Yonne), Martin O. (Serbonnes), Spahn, Humblot, La Coste de Fontenilles (Villeblevin), Berthy (Villemanoche), Laventureux (Villenavotte), Cochennec (Villeneuve la Guyard), Sellier (Vinneuf)

Était présente (suppléante) : Mesdames, Messieurs, Léger (Perceneige), Couturre (Saint Sérotin)

Étaient absents (titulaires) : Mesdames et Messieurs, Devinat (Chaumont), Denisot (Compigny), Rangdet (Courlon sur Yonne), Sylvestre (Cuy), Gonnet (Evry), Cristovao (Pont sur Yonne), Martin L., Viana (Sergines), Talvat, Horsin (Thorigny Sur Oreuse), Coutouly, Benchabane, Piète, Sineau (Villeneuve la Guyard), Hauteceur (Villeperrot), Nezondet (Vinneuf)

Pouvoirs : Mme Devinat à M. Spahn, Mme Rangdet à Mme Guéret, M. Sylvestre à M. Babouhot, M. Gonnet à M. Marty, Mme Cristovao à Mme Laurent, Mme Coutouly à Mme Cochennec, M. Nezondet à Mme Sellier.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-7 du Code Général des Collectivités.

Objet : Motion de soutien aux usagers de la liaison ferroviaire Sens - Paris

Le Conseil communautaire,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Yonne Nord, réuni le 19 juin 2026, apporte son soutien à l'initiative engagée par le Conseil départemental de l'Yonne et l'Agglomération du grand Sénonais visant à recueillir les témoignages et observations des usagers de la liaison ferroviaire Sens-Paris afin de rendre visibles les difficultés rencontrées quotidiennement sur cet axe majeur du Nord de l'Yonne.

LE NORD DE L'YONNE, UN RENFORT QUOTIDIEN POUR L'ÉCONOMIE FRANCILIENNE

Avec près de 25 000 habitants répartis dans 23 communes, la Communauté de communes Yonne Nord entretient des liens économiques étroits avec l'Île-de-France.

40 % des actifs du territoire exercent leur activité professionnelle hors du département de l'Yonne, essentiellement en Île-de-France. Cela représente près de 5 000 personnes. Les gares de Villeneuve-la-Guyard, Pont-sur-Yonne et Champigny constituent à ce titre des portes d'accès essentielles vers le principal bassin d'emploi de proximité.

Chaque jour, des milliers d'habitants du Nord de l'Yonne rejoignent ainsi leur lieu de travail en Île-de-France. Ils contribuent directement au fonctionnement des entreprises, des administrations et des services de la première région économique française, avant de réinvestir leurs revenus dans la vie économique locale.

La liaison Sens-Paris constitue donc bien davantage qu'une infrastructure de transport : elle est l'un des principaux vecteurs de développement, d'attractivité et de prospérité du Nord de l'Yonne.

CE QUI EST EN JEU : L'ATTRACTIVITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT DE TOUT UN TERRITOIRE

La qualité de la liaison Sens-Paris ne relève pas seulement d'une question de transport.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la Sous-préfecture de Sens le 29 juin 2026 et de sa publication légale le 29 juin 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Elle conditionne l'accès à l'emploi, le pouvoir d'achat des ménages, les choix résidentiels de nombreuses familles, l'installation de nouveaux habitants, le maintien des services publics de proximité et la vitalité économique de notre territoire.

Pour le Nord de l'Yonne, cette ligne constitue une infrastructure stratégique d'aménagement et de développement territorial. À l'heure où les collectivités locales investissent pour renforcer leur attractivité, développer le tourisme de proximité et accueillir de nouvelles populations, la qualité de la desserte ferroviaire constitue un facteur déterminant de réussite.

UN TERRITOIRE QUI CONTRIBUE À LA DYNAMIQUE FRANCILIENNE MÉRITE UNE DESSERTE À LA HAUTEUR

Les habitants du Nord de l'Yonne qui empruntent quotidiennement cette ligne ne demandent ni privilège ni traitement particulier. Ils demandent simplement de pouvoir rejoindre leur lieu de travail ou d'études dans des conditions dignes, prévisibles et compatibles avec une vie familiale normale.

Or, les témoignages recueillis depuis plusieurs années convergent vers le même constat : retards récurrents, suppressions de trains, rames saturées aux heures de pointe, impossibilité fréquente de voyager assis, températures excessives en période estivale ou insuffisantes en hiver, allongement des temps de trajet et incertitude permanente quant aux conditions de retour au domicile.

Pour de nombreux usagers, ces dysfonctionnements ne constituent plus des incidents ponctuels mais une réalité quotidienne. Ils se traduisent par une fatigue accrue, des contraintes familiales renforcées, une dégradation de la qualité de vie et un coût particulièrement élevé au regard du service rendu, alors même que le système tarifaire francilien s'interrompt à quelques kilomètres seulement du territoire sénonais. La Communauté de communes Yonne Nord considère qu'une liaison aussi stratégique pour l'emploi et le développement du territoire ne peut durablement fonctionner dans de telles conditions.

UNE PORTE D'ENTRÉE MAJEURE POUR LE TOURISME ET L'ÉCONOMIE RÉSIDENTIELLE

La liaison Sens-Paris ne répond pas uniquement aux besoins des actifs. Elle constitue également l'une des principales portes d'entrée du Nord de l'Yonne pour les visiteurs, touristes, étudiants, propriétaires de résidences secondaires, familles franciliennes qui fréquentent notre territoire. Elle joue aussi un rôle dans le transport des lycéens à l'intérieur du territoire et des étudiants vers Paris ou vers Dijon.

Chaque week-end et durant les périodes de forte fréquentation, de nombreux voyageurs empruntent cette ligne pour rejoindre nos communes, découvrir notre patrimoine, profiter de nos équipements de loisirs, fréquenter nos commerces et participer à la vie locale. Or, les situations de saturation observées en semaine se retrouvent régulièrement les week-ends, avec des voyageurs contraints d'effectuer leur trajet debout ou parfois assis à même le sol faute de places disponibles.

Cette situation porte atteinte à l'image du territoire et compromet les efforts engagés par les collectivités locales pour développer l'attractivité touristique, résidentielle et économique du Nord de l'Yonne.

Le Nord de l'Yonne ne demande pas un traitement de faveur. Il demande simplement que la qualité du service ferroviaire soit à la hauteur de sa contribution économique, de son attractivité et des attentes légitimes de ses habitants.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YONNE NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 JUIN 2026

N°2026.106
AFFAIRES GÉRALES

EN CONSÉQUENCE

Le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents :

- **APPORTE** son soutien à la démarche engagée par le Conseil départemental de l'Yonne et l'Agglomération du grand Sénonais ;
- **EXPRIME** sa solidarité avec l'ensemble des usagers de la liaison Sens-Paris ;
- **RAPPELLE** le caractère stratégique de cette desserte pour l'emploi, l'attractivité, le tourisme et le développement du Nord de l'Yonne ;
- **DEMANDE** à la Région Bourgogne-Franche-Comté, autorité organisatrice des transports régionaux, ainsi qu'à SNCF Voyageurs, de mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de garantir un niveau de service fiable, régulier, confortable et adapté à la fréquentation réelle de cette ligne.

Pour copie certifiée conforme,
Le Secrétaire de Séance, Frédéric VALENTI

le Président, Thierry SPAHN

